

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 7/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 Absent excusé : 1

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absente excusée : Elisabeth LAFANECHERE, elle a donné pouvoir à Valérie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1 - Droit de Prémption Urbain : nous n'avons pas reçu de dossier.

2 - Appel à projet lancé par Loire Forez Agglomération « pour des centres villes / centres bourgs attractifs », candidature de la commune, approbation de la démarche (méthodologie, plan de financement) : M. le maire informe le conseil municipal du courrier de LFA (Loire Forez Agglomération). Loire Forez engage une action en faveur de la revitalisation des centres bourgs. Il s'agit d'un appel à projets à destination des communes de l'agglomération, dont l'objectif est de pouvoir accompagner, techniquement et financièrement, quatre communes volontaires pour la définition d'une stratégie globale d'intervention, en plus de celles déjà accompagnées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2014 par l'Etat.

Par cette démarche, LFA entend aider ces communes à repenser leur centre-ville / centre-bourg afin de consolider leur armature urbaine et de s'adapter aux attentes contemporaines.

Les études qui seront menées permettront aux communes de croiser, et de regarder dans leur ensemble, les enjeux auxquels elles sont confrontées.

Cet appel à projet est donc une opportunité pour notre commune qui a déjà réalisé des travaux rendant le centre bourg plus attractif et son souhait de poursuivre dans cette dynamique.

M. le maire propose que la commune se porte candidate pour cet appel à projet. Il explique les différentes pièces à fournir à LFA et les principes de cet appel à projet :

- Les principes de l'étude, le périmètre de l'étude, les compétences requises (les équipes-projets qui seront retenues seront pluridisciplinaires), le temps estimé (selon le périmètre d'intervention, la réalisation de ce type d'étude varie entre 8 et 14 mois effectifs par commune, dès attribution du marché), le montant prévisionnel de l'étude : entre 45 000 € H.T. et 80 000 € H.T. selon le périmètre de l'étude (le montant prévisionnel pour les communes hors polarité est estimé entre 45 000 € et 60 000 € et pour les communes de polarité entre 60 000 € et 80 000 € H.T)
- **La méthodologie** : à partir de la réalisation d'un diagnostic de territoire, les équipes-projets sélectionnées accompagneront les élus communaux dans l'identification des enjeux, puis la définition et la hiérarchisation des axes prioritaires d'intervention. Ces orientations seront ensuite traduites de manière opérationnelle à travers un plan guide spatialisé (localisation par secteur d'intervention) et temporalisé (phasé dans le temps). In fine, la commune disposera d'une véritable stratégie d'intervention en faveur de l'attractivité de son centre-bourg. Une partie optionnelle permettra la réalisation d'études de faisabilité (d'un point de vue architectural / urbanistique, financier et juridique) de requalification d'un ou plusieurs îlots.
- **La charte d'engagements** (lecture en est donnée au conseil municipal) : elle précise (pour toute commune postulant à cet appel à projet et dans le cas où sa candidature serait retenue) les engagements de la commune et de Loire Forez Agglomération.

M. le maire propose le plan de financement suivant pour cette étude :

- Dépense estimée de l'étude, (notre commune étant une commune hors polarité) : 72 000 € TTC
- Recettes : fonds de concours de LFA : 30 000 € et autofinancement par prélèvement sur fonds libres : 42 000 €

1/5

M. le maire informe également le conseil municipal des modalités de sélection des dossiers de candidatures et l'invite à délibérer sur le dossier qui vient d'être présenté.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir discuté et délibéré, **le conseil municipal**, considérant l'intérêt d'une telle opération pour la commune, **décide à l'unanimité :**

- . **d'approuver la démarche méthodologique relative à l'appel à projet lancé par Loire Forez Agglomération** pour des centres villes / centres bourg dynamiques et attractifs,
- . **d'autoriser M. le Maire à déposer la candidature de la commune de St-Georges-Haute-Ville pour cet appel à projet, centres villes / centres bourgs dynamiques et attractifs, et à signer toutes les pièces du dossier,**
- . **d'approuver le plan de financement de l'étude tel que proposé c'est-à-dire :**
 - **Dépense estimée de l'étude : 72 000 € TTC**
 - **Recettes : fonds de concours de LFA : 30 000 € et autofinancement par prélèvement sur fonds libres : 42 000 €**
 - **de désigner (après appel à candidature) pour le suivi du présent dossier les personnes suivantes :**
 - . Jean-Michel Chatain, maire, en qualité de référent politique,
 - . Jean Lesquir, conseiller municipal, en qualité de référent technique
 - . **En qualité d'élus associés à la démarche : Jean-Pierre Gachet, 1^{er} adjoint, Frédéric Millet, 3^{ème} adjoint, Brigitte Rivollier, 4^{ème} adjointe, Maryline Faure, conseillère municipale, Monsieur Hervé Duquesne, conseiller municipal, Josiane Gonzalez, 2^{ème} adjointe, Didier Chambon, conseiller municipal, Odile Pinturier, conseillère municipale, Jean-François Taillandier, conseiller municipal,**

3 - acquisition d'un terrain en centre bourg suite à l'entretien avec la propriétaire, réponse du conseil à donner pour de nouvelles demandes :

M. le maire rappelle le projet d'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 2 236 (située en centre Bourg). Voir délibération du conseil municipal n° 4 du 3 octobre 2017, à laquelle est annexé un courrier de la propriétaire.

M. le maire informe le conseil municipal :

Récemment M. Taillandier, conseiller municipal et lui-même ont rencontré la propriétaire du terrain section A n° 2 236 et son conjoint. Ils ne reviennent pas sur le prix de vente du terrain mais formulent trois nouvelles demandes. **Ils souhaiteraient :**

- que la partie de la parcelle section A n° 2 236, qui resterait la propriété du vendeur après division pour la vente d'une partie à la commune :
 1. soit rendue constructible,
 2. dispose de deux sorties sur le terrain communal,
- 3. que les réseaux soient amenés dans la partie du terrain qui resterait propriété du vendeur

M. le maire invite le conseil municipal, à délibérer sur ces nouvelles demandes afin de donner une réponse à la propriétaire et son conjoint.

Les élus formulent diverses remarques : la commune ne peut pas financer des réseaux sur des terrains privés. La compétence urbanisme appartient à Loire Forez Agglomération, le passage en terrain constructible de la parcelle en question ne peut pas se faire au niveau communal. La parcelle section A n° 2236 dispose déjà d'une sortie sur l'espace public.

Après délibération, **le conseil municipal**, à l'unanimité, **décide :**

- . de ne pas modifier les termes de la délibération n° 4 du 3 octobre 2017, et ne peut donner une réponse positive aux demandes formulées par la propriétaire de la parcelle section A n° 2 236.

4 - Convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération (LFA) pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires :

M. le maire présente le projet de convention à passer avec LFA pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires (zone artisanale La Pra).

Le service technique de la commune pourrait réaliser les missions suivantes : débroussaillage, taille, tonte, désherbage. Le montant prévisionnel annuel de cette mise à disposition s'élève à 1 724.28 € TTC (l'annexe 1 du projet de convention donne le détail de ce montant).

M. le maire invite le conseil à délibérer sur la mise à disposition du service technique et le projet de convention présenté.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Décide** de mettre à disposition le service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et pour une durée illimitée,
- **Approuve** la convention afférente,
- **Autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

5 - Jury d'assises – tirage au sort, art. 261 du code de la procédure pénale : il a été procédé au tirage au sort, de trois personnes, publiquement à partir de la liste électorale de la commune.

Le conseil municipal prend acte de ce tirage au sort effectué conformément au code de la procédure pénale (art. 261).

6 - Urbanisme : autorisation de dépôt de trois déclarations préalables pour des travaux sur les bâtiments : chapelle de Montsupt, clocher de l'Eglise, salle Jean Bosco :

Pour ces trois bâtiments, les travaux envisagés sont : la rénovation des toitures (sans modification de hauteur et de surface), le changement des tuiles. Concernant la Chapelle, seule une partie de la toiture est concernée par cette remise en état.

Après délibération, **le conseil municipal, décide** à l'unanimité :

- . d'autoriser le maire à déposer et signer les dossiers de déclarations préalables (DP) à la réalisation de travaux concernant les trois projets présentés,
- . de donner tout pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à ces trois dossiers (dont notamment arrêtés autorisant les travaux précités et soumis à DP)

7 - Horaires scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 :

Concernant l'organisation des horaires scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018, M. le maire rappelle au conseil, l'information communiquée lors du conseil municipal du 3 avril 2018.

Depuis nous avons reçu (le 13 avril 2018), **un courrier** (en date du 3 avril 2018), **du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), nous expliquant que notre demande de dérogation pour revenir à une semaine de quatre jours d'école ne peut pas être acceptée.**

L'académie nous demande de lui proposer les modalités qui permettraient de rassembler la communauté éducative autour d'un projet. L'inspecteur de l'éducation nationale adjoint chargé du 1^{ER} degré, pourra nous y assister.

M. le maire informe le conseil :

- de la réponse faite par la mairie (le 19 avril 2018) au DASEN, à la suite de sa lettre du 3 avril 2018.
- **du courrier en date du 27 avril 2018**, du DASEN nous indiquant notamment: « sans consensus au niveau local, le maintien de l'offre actuelle est acté. Je considère cette année 2018-2019 comme une année transitoire. Toutefois, je prévois d'évaluer plus finement la situation pour les années suivantes » etc.
- **Que deux membres du conseil municipal et lui-même ont rendez-vous demain avec Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint, pour solliciter des renseignements à propos des horaires scolaires.** Qui décide des horaires ? faut-il l'accord du conseil d'école ? etc...

Avant ce rendez-vous M. le maire souhaiterait connaître l'avis du conseil au sujet des horaires de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018 et précise qu'après renseignement pris auprès du service cantine deux heures suffisent pour la pause méridienne, mais qu'il serait bien d'avancer (de 15 minutes) l'heure du repas (actuellement le 1^{er} service cantine débute à midi, et le 2^{ème} vers 13 heures).

Les membres du conseil formulent diverses observations : certains pensent qu'il ne faut pas modifier le fonctionnement actuel si c'est pour une année seulement, d'autres pensent que dans l'intérêt de l'enfant la classe pourrait se terminer à un horaire régulier les lundis, mardis, jeudis, vendredis, (mercredi école le matin), etc.

Après discussion, **les membres du conseil municipal, formulent deux propositions :**

n° 1 - maintien du fonctionnement actuel pour les horaires de l'école en prenant en considération que la cantine pourrait débiter à 11 h 45 et se terminer à 13 h 45.

n° 2 - horaire de fin de classe régulier soit vers 15 h 45, quatre soirs de la semaine (les lundis, mardis, jeudis et vendredis - le mercredi classe le matin). Cette proposition inclut aussi la modification de l'horaire cantine comme la n° 1.

M. le maire invite le conseil municipal, à se prononcer sur ces deux propositions :

Après vote à mains levées, **le conseil municipal, opte** (par 11 voix pour, 3 voix contre et une abstention) **pour un horaire de fin de classe régulier quatre soirs de la semaine** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis (soit la proposition n° 2).

Cette décision n'est pas définitive, elle sera évoquée avec M. l'inspecteur d'académie le 15 mai et nous suivrons son conseil concernant la démarche à adopter avant de fixer les prochains horaires d'école à partir de septembre 2018.

De plus le conseil municipal prendra avis du personnel enseignant et des représentants des parents d'élèves.

Le conseil municipal est informé :

. **le rugby club sollicite de manière exceptionnelle l'utilisation du stade de football** le dimanche 1^{er} juillet 2018, toute la journée (A.G. et pique-nique des adhérents du club). Il invite notamment le maire et le conseil municipal de notre commune.

. **formations proposées par l'AMF 42** (gratuites mais inscription obligatoire) :

. Actualités fiscales : les actions prioritaires à mener en 2018 (exonération de la TH et révision des valeurs locatives), le 15 mai de 14 à 17 h à Montrond Les Bains,

. Règlementation relative à la qualité de l'Air, le 24 mai, de 17 h à 20 h à Savigneux

. Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), le 30 mai – rediffusion au bureau de l'AMF42 à Montbrison (en direct de la réunion de Paris).

. Tri sélectif : les ateliers locaux économie circulaire, le 7 juin à Le Coteau

. **du mail de Loire Forez Agglomération, reçu le 15 mai 2018, invitation ateliers de concertation éolien :**

M. le maire le lit et demande qui parmi les membres du conseil peut assister aux différents ateliers proposés. Ce message sera transmis à tous les membres du conseil municipal

. M. Jean-Paul CHOUVELLON, qui a été directeur de l'association des Maires pendant 27 ans (de 1990 à 2017) est décédé

- **Sécurité du carrefour des Royats (en agglomération, au croisement de la RD 107-1 et de la RD 109) :**

M. le maire :

- **donne lecture du courrier** d'une administrée, en date du 9 mai 2018, **relatif à la sécurité du carrefour des Royats**. Elle nous demande notamment si nous avons réfléchi à son aménagement pour le rendre moins dangereux, etc ...

- **rappelle la situation de ce carrefour** (situé en agglomération, au croisement de la RD 107-1 et de la RD 109) et invite le conseil municipal, à délibérer sur cette demande afin de faire une réponse au courrier.

Les membres du conseil municipal déplorent le non-respect du code de la route de certains conducteurs à ce carrefour et sur d'autres secteurs de la commune aussi.

Après discussion, **les membres du conseil municipal, décident :**

de prendre contact avec le conseil départemental de la Loire (deux routes départementales sont concernées) pour essayer de trouver des solutions afin d'améliorer encore la sécurité de ce carrefour (traçage au sol, indication carrefour dangereux par exemple, etc).

- **Suite des informations communiquées au conseil municipal :**

. **Le mardi 15 mai 2018 conseil communautaire** de Loire Forez Agglomération (LFA)

. **Le jeudi 17 mai 2018, à 18 h réunion de secteur** à Châtelneuf, organisée par Loire Forez Agglomération

. **Le vendredi 18 mai 2018, à 18 h réunion** à Loire Forez Agglomération au sujet de l'éclairage de secours pour le SAMU

. **Le dimanche 27 mai 2018, à 9 h assemblée générale** de la Chasse du Bourg de St-Georges-Haute-Ville

. **Le mercredi 30 mai 2018, à 8 h, réunion** concernant la liaison mode doux à LFA

. **Le jeudi 31 mai 2018, réunion en mairie** avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) pour examiner la couverture de la défense incendie de notre commune

. **Chemin des Peyrons le puisard incendie va être remplacé par un poteau incendie**

. **Le 4 juin 2018 réunion** à Boisset-St-Priest relative au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

. **Visite du Sous-Préfet** le 5 juin 2018

- . **Commission communale animation** : M. Jean-Pierre Gachet rappelle qu'elle se réunira le 15 mai 2018.
Une animation : commémoration du 100^e anniversaire de la fin de la guerre 14/18 ainsi que l'après-guerre est prévue le 10 novembre 2018 sur la commune. L'organisation de cette commémoration est sur le point d'être finalisée
- . **Fête de la musique à St-Georges-Haute-Ville le 8 juin 2018** : M. Duquesne distribue des affiches destinées à être apposées à l'extérieur de la commune
Les bénévoles seront les bienvenus pour aider à monter et démonter les chapiteaux.
- . **Du compte-rendu d'une réunion de LFA, sur les services et les équipements sportifs**, à laquelle assistait Mme Odile Pinturier. Il a été question des piscines (les entrées sont en progression, ces structures sont vieillissantes), du contrat local de santé (plateforme), etc...
- . **Concernant la salle des fêtes** : il faudrait racheter des verres
- . **Une réunion CMJ** (Conseil Municipal Jeune) est à prévoir
- . **Un agent de la commune a demandé une disponibilité**. Pour remplacer cette personne la commune recherche une personne (surveillance de la garderie périscolaire, surveillance le temps de cantine, gestion de la régie de recette). Des affiches ont été mises et une information a été faite dans le journal clé de St-Georges.

La séance de conseil est levée à 22 h 45

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 18 mai 2018,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*

5/5

